



Mis à jour en décembre 2018

## COMITÉ DE VÉRIFICATION ET DE GESTION DU RISQUE CADRE DE RÉFÉRENCE

### Mandat

Le Comité de vérification et de gestion du risque est un comité permanent de l'Association Royale de Golf du Canada (active sous l'appellation de Golf Canada), ci-après désignée sous le nom de « Golf Canada ». Il lui incombe d'aider le conseil d'administration à remplir ses responsabilités de contrôle touchant la vérification, les rapports financiers réguliers et la gestion du risque financier.

### Fonctions principales du président (de la présidente)

En s'acquittant de son rôle, le président (la présidente) travaillera en étroite collaboration avec le personnel pour accomplir les tâches suivantes :

1. Travailler de concert avec les membres du comité et la personne-ressource du personnel pour planifier les réunions ;
2. Aider les membres du Comité entre les réunions à accomplir les tâches requises ;
3. Approuver le budget annuel de Golf Canada pour fins de recommandation au conseil d'administration ;
4. Fournir au conseil des rapports sur les activités des lanceurs d'alerte (dans la mesure du possible et sans compromettre l'enquête) dans un délai raisonnable à compter de la réception d'une plainte, et ;
5. Fournir au besoin des rapports écrits au conseil d'administration.

### Tâches principales du Comité

En remplissant son mandat, le Comité exécutera les principales tâches suivantes ;

1. S'assurer de la conformité avec les exigences juridiques et réglementaires ;
2. S'assurer que la direction dispose de procédures et de contrôles financiers internes adéquats pour produire des rapports financiers au conseil d'administration, aux membres et aux organismes de financement ;
3. Surveiller l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, au besoin ;
4. Examiner et approuver la portée de la vérification annuelle et les honoraires de vérification à payer, et recommander chaque année les services d'un vérificateur aux membres de Golf Canada ;
5. S'assurer que le conseil d'administration et la direction répondent d'une manière satisfaisante et promptement à tout problème, question ou préoccupation soulevés par le vérificateur ;
6. Au besoin, recevoir des rapports et fournir au conseil d'administration des conseils touchant une enquête du gouvernement, un litige, un différend contractuel ou une question de droit ;
7. Passer en revue les programmes et les politiques de l'organisation au chapitre de la gestion du risque et des assurances ;
8. Recevoir de la direction les budgets d'exploitation annuels, les résultats d'exploitation de l'année courante et tout nouveau plan d'affaires, et formuler des commentaires au conseil d'administration tout en prenant compte du Plan stratégique de Golf Canada ;
9. Fournir des commentaires annuels dans le cadre du processus de planification stratégique de Golf Canada ;
10. Développer et mettre en œuvre un plan de travail annuel conformément au présent cadre de référence ;



11. Examiner le rapport annuel du président quant aux activités de lancement d'alerte qui auront été rapportées au cours de l'exercice;
12. Recommander des activités de perfectionnement professionnel aux membres du comité ou au personnel en ce qui concerne les responsabilités de supervision liées à l'audit interne, aux rapports financiers réguliers et à la gestion des risques financiers, et;
13. Remplir les tâches additionnelles pouvant être confiées de temps à autre au Comité par le conseil d'administration.

Le Comité aura l'autorité voulue pour mener des enquêtes et pour retenir, aux frais de Golf Canada, les services de ressources extérieures, y compris ceux d'un conseiller juridique ou d'autres experts.

### **Nominations**

Les membres sont nommés au Comité par le conseil d'administration dans les 30 jours de chaque assemblée générale annuelle et leur mandat est d'un an. On s'attend à ce que les membres du Comité remplissent un minimum de trois mandats d'un an.

S'il y a un poste vacant au sein du Comité, pour quelle que raison que ce soit, le conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée pour occuper ce poste pendant le reste du mandat. Le conseil d'administration peut révoquer tout membre du Comité ou y ajouter un membre.

### **Composition**

Le Comité doit être composé du président du comité et de 5 à 8 membres supplémentaires, qui doivent être nommés par les administrateurs et le chef de la direction, en consultation avec le président et le représentant du personnel, sous approbation du conseil d'administration.

Les membres choisis au Comité doivent posséder une expertise ou une expérience appropriée dans les domaines de responsabilité du Comité (finances, gestion juridique ou gestion des risques) et doivent refléter, dans la mesure du possible, la diversité de la composition des membres de Golf Canada, y compris la langue, le sexe, l'emplacement géographique et l'origine ethnique. Au moins un membre du Comité aura une désignation en comptabilité reconnue au Canada.

Le conseil désignera le président du Comité, qui sera un administrateur de Golf Canada. Le président peut exercer un maximum de quatre mandats d'un an, tel que déterminé par le conseil. Pour les résolutions nécessitant un vote, le président aura un vote, mais n'aura pas un second vote en cas d'égalité des voix.

### **Représentant du personnel**

Le chef de la direction désignera un ou plusieurs représentants du personnel chargés de fournir un soutien au Comité.

### **Réunions et ressources**

Le Comité peut tenir des réunions par téléphone, par le biais d'une plateforme électronique ou en personne, au besoin, mais au minimum une fois par trimestre. Le Comité recevra les ressources nécessaires de la part de Golf Canada pour remplir son mandat et des membres du personnel aideront le Comité à accomplir son travail.



## **Rendre compte**

Le Comité relève du conseil d'administration. Un procès-verbal sera produit pour chaque réunion et les procès-verbaux et les rapports seront soumis au président du conseil dans les 15 jours suivant chaque réunion du Comité. Les procès-verbaux doivent être rendus disponibles aux membres du Comité par l'entremise de la plateforme électronique de Golf Canada.

## **Examen et approbation**

Ces paramètres ont été approuvés par le conseil d'administration le 13 décembre 2018 et ils peuvent être soumis à une étude et révisés de temps à autre par le conseil d'administration.